



PALAU DEL VIDRE
l'expressive

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
Département des Pyrénées-Orientales

Arrêté de police de la circulation

Arrêté n°119/PM/2022

Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE

- VU Le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L131-1 et L511-1,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU Le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,
- VU La Loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, régions.
- VU La demande de la société **ENGIE-SOLUTIONS, TSA 70011 69134 DARDILLY**, en date du **jeudi 20 Octobre 2022**, sollicitant un arrêté de circulation pour la **02 rue des Caroubiers 66690 PALAU DEL VIDRE**.

Considérant qu'il y a lieux de fluidifier la circulation pendant les travaux de raccordement électrique, l'entreprise mettra en place une interdiction de stationner sur ce tronçon de rue.

ARRÊTÉARTICLE 1. - L'entreprise empiètera de trois mètres sur la rue des Caroubiers. Une interdiction de stationner sur ce tronçon de rue sera mise en place à partir du **lundi 10 novembre 2022** et ce pour une durée de **16 jours** calendaire.

ARTICLE 2. - La signalisation de l'interdiction de stationner sera mise en place et maintenue, conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière par l'entreprise **ENGIE-SOLUTIONS**. La signalisation sera maintenue de **07 heures à 18 heures** pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3. - Toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des passants et des riverains. Les travaux seront effectués dans le respect du proche voisinage.

ARTICLE 4. - A l'issue des travaux, le domaine public sera impérativement nettoyé et remis en l'état.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera impérativement affichée sur le chantier de manière visible de la voie publique, la semaine précédant le commencement des travaux conformément à la réglementation en vigueur. Le présent arrêté sera, adressé à l'entreprise.

ARTICLE 6. - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

ARTICLE 7. - Le présent arrêté sera, adressé à la l'entreprise **ENGIE-SOLUTIONS, TSA 70011 DARDILLY (69134)**.

ARTICLE 8. - Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE, Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Genis des Fontaines, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Palau del Vidre, le Lundi 24 Octobre 2022

Le Maire,

Bruno GALAN

